



COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Exercice : 29 L'An Deux Mille Vingt Trois, le vingt-sept septembre dans la salle Caravane Monde,
Présents : 20 à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur
Absents : 9 convocation en date du 21 septembre 2023 et sous la présidence de Monsieur Olivier
PEVERELLI, Maire.

Pour : 27 Présents : MM. Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Chezeau, Diatta, Faure-Pinault,
Abstention : 1 Gaillard, Galiana, Gleyze, Griffé, Guillot, Laville, Lorenzo, Mazeyrat,
Contre : Michel, Noël, Peverelli, Tolfo, Valla.

Excusés : Mme Bayle (pouvoir à M. Mazeyrat), M. Dersi (pouvoir à M. Noël), Mme
Garreaud (pouvoir à M. Griffé), Mme Heyndrickx (pouvoir à M. Michel), M.
Jouve (pouvoir à Mme Diatta), Mme Mazellier (pouvoir à Mme Tolfo), Mme
Segueni (pouvoir à M. Peverelli), M. Vallon (pouvoir à M. Chezeau).

Absente : Mme Keskin

Secrétaire : Mme Tolfo

Objet : Vente de plusieurs parcelles à l'EPORA

La convention d'étude et de veille foncière signée entre la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron, la Commune de Le Teil et l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) prévoit l'accompagnement par l'EPORA des deux collectivités dans la mise en œuvre de l'OPAH-RU et du NPNRU sur les quartiers prioritaires de la commune, en menant des études de faisabilité pré-opérationnelles sur des sous-secteurs prioritaires et en se portant acquéreur pour le compte de la commune de Le Teil d'ilots bâtis à requalifier.

Dans le cadre du Projet Partenarial d'Aménagement (PPA), l'EPORA est partenaire de la Commune du Teil pour la reconstruction suite au séisme du 11 novembre 2019. Plusieurs opérations de résorption de l'habitat privé dégradé sont portées via l'EPORA, consistant en l'acquisition des biens dégradés et leur démolition. C'est le cas des opérations « Passage Denfert/Lavoir » rue de la République et « Marceau », pour lesquelles la Commune a obtenu des financements de l'ANRU et de l'État.

L'EPORA doit, pour mener ces opérations, acquérir auprès de la commune, pour pouvoir les démolir, plusieurs immeubles au prix indiqué dans le tableau ci-dessous :

N° Parcelle	Adresse	Propriétaire	Prix de vente
BD 645	Lot n°23 de la copropriété 31 rue de la république	COMMUNE LE TEIL	1 €
BD 700			
BD 701			
BD 378 (lot 2)	7 Rue du Monstilium		1 €
BD 379	11 Rue du Monstilium		
BD 397	Rue Marceau		

Vu la convention qui lie la commune de Le Teil à l'EPORA ;

Vu la convention opérationnelle « Marceau » signée le 24 octobre 2022, approuvée par délibération n°96 du Conseil municipal du 27 septembre 2022,

Vu la convention opérationnelle « Passage Denfert/Lavoir » signée le 21 décembre 2022, approuvée par délibération n°127 du Conseil municipal du 12 décembre 2022,

Vu l'avis 2022-07319-94153 de la direction départementale des finances publiques de la Loire intervenue en date du 10 janvier 2023, fixant la valeur vénale du lot n°23 de la copropriété 31 rue de la République à la somme de 4 025,28 euros ;

Vu l'avis 2023-07319-64850 de la direction départementale des finances publiques de la Loire intervenue en date du 18 septembre 2023, fixant la valeur vénale des biens situés Rue Marceau, 7 et 11 rue du Monstilium, à la somme de 11 600 euros ;

Considérant que l'EPORA intervient pour le compte de la collectivité en amont des opérations prévues par celle-ci afin de requalifier le foncier et de faciliter la mise en œuvre de ses projets ;

Considérant que la commune de Le Teil a sollicité l'EPORA pour acquérir les biens immobiliers listés ci-dessus ;

Considérant que les négociations engagées entre l'EPORA et la commune ont abouti à un accord pour un montant total de 2 € ;

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

DÉCIDE de vendre le lot n°23 de la copropriété 31 rue de la république (parcelles BD 645, BD 700 et BD 701) à l'Etablissement Public Foncier de l'ouest Rhône Alpes, dont le siège social est situé 2, avenue Grüner CS32902, 42029 Saint-Étienne, contre la somme d'UN EURO (1,00 €).

DÉCIDE de vendre les biens immobiliers suivants :

- section BD n°378 (lot 2), située 7 Rue du Monstilium, d'une superficie globale de 60 m² ;
- section BD n°379, située 11 Rue du Monstilium, d'une superficie globale de 25 m² ;
- section BD n°397, située rue Marceau, d'une superficie globale de 34 m² ;

à l'Etablissement Public Foncier de l'ouest Rhône Alpes, dont le siège social est situé 2, avenue Grüner CS32902, 42029 Saint-Étienne, contre la somme de UN EURO (1,00 €).

PRÉCISE que tous les frais nécessaires à l'exécution de la présente demeurent à la charge de l'acquéreur.

CONFIRME l'engagement de la commune de racheter ces biens immobiliers, conformément à la convention, au prix d'acquisition d'EPORA, auquel s'ajouteront les frais annexes de gestion.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire et à Monsieur Alain Mazeyrat, adjoint à la reconstruction, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme

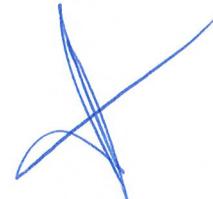
Le Maire,



Olivier PEVERELLI



Le Secrétaire de séance,



Pascale TOLFO